

**MME INZUN OKOMBA, DIRECTRICE, MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES -
ASSISTANCE SOCIALE DES VICTIMES DE MINES**

Le concept d'assistance aux victimes comprend une longue chaîne. Elle va des soins médicaux d'urgence à la réintégration sociale en passant par la prothèse, la réadaptation, le traitement post-traumatique, l'aide économique, la reconversion professionnelle. Cette assistance doit tenir compte des besoins immédiats mais aussi des besoins à long terme. L'intervention du Ministère des Affaires Sociales est à situer essentiellement au niveau de la réintégration sociale et économique des victimes. En effet ce ministère a reçu entre autres missions de :

- Apporter à la population nécessiteuse toute forme d'assistance sociale utile;
- Organiser, gérer et administrer tous les centres d'action sociale sur toute l'étendue du territoire national, notamment les centres sociaux, les centres de formation et perfectionnement des cadres, les centres de rééducation des jeunes délinquants, les orphelinats, les homes ou hospices des vieillards et centres d'apprentissage professionnel pour handicapés physiques.

En ce qui concerne les victimes des mines, porteur de handicap, il y a lieu de souligner que ce sont en général des personnes qui ont du mal à subvenir aux besoins de leur famille. Comme tout être humain, ils aspirent à un idéal: être à nouveau productif et ne pas dépendre de la charité des autres. Les mines brisent les membres, ôtent la vue, anéantissent l'ouïe, mais fort heureusement, elles ne peuvent anéantir ni l'esprit ni les rêves. Les victimes des mines sont donc classées parmi les groupes dits « vulnérables ». L'intervention du Ministère des Affaires Sociales en faveur des groupes dits vulnérables ne tient pas compte de l'origine du handicap. Elle se construit autour de la nature du handicap et des aspirations de la personne.

II. PRISE EN CHARGE SOCIALE

Au niveau des structures étatiques

Elle est assurée par plusieurs structures. Parmi lesquelles:

- Le centre national d'apprentissage professionnel pour handicapés et invalides physiques, «CENAPHI »sigle. Le type d'activités organisées est l'alphabétisation et la formation professionnelle en menuiserie, mécanique-ajustage, coupe-couture, électricité générale et électronique (électro-ménagers), vannerie, céramique. Ce centre a eu à bénéficier du financement du PNUD de 1981 à 1986. L'enseignement y est gratuit. Le personnel est payé par l'Etat.
-
- Intégration scolaire des enfants aveugles est assurée par l'Institut National pour Aveugles « I NA V », avec un programme d'enseignement spécial. Cet institut forme les aveugles adultes au niveau supérieur en massothérapie. L' I NA V fait également la scolarisation intégrative en y acceptant les enfants voyants. Il assure le

suivi des finalistes du secondaire admis dans les Universités de Kinshasa.

- La prise en charge scolaire des enfants sourds se fait à l'Institut pour les Sourds- muets de Kinshasa « ISMK » établissement de l'Etat. Niveau de scolarisation: Maternelle et primaire. - Programme d'éducation nationale/enseignement spécial. Le personnel est entièrement à la charge du Trésor Public. Parmi les structures étatiques on peut citer également:
 - le centre féminin Marie Antoinette-le centre d'apprentissage professionnel (CAP), le centre Kikesa qui assure la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus, la Fédération Congolaise des personnes handicapées «FECOPEHA» dont le fonctionnement et la prime des animateurs est à charge de l'Etat.
 - La Direction générale des invalides de guerre fonctionnant au sein du ministère de la défense nationale

Les structures privées

14 Villages Bondeko/archidiocèse de Kinshasa et 6 centres privés s'occupent de la prise en charge scolaire et médicale des enfants handicapés (Centre pour l'enfant bon départ/Limete et Salongo, Centre Père Damien, Centre Litoi Médical, Centre de Promotion Sociale pour les Sourds, Projet connexion de l'Eglise Kimbanguiste).

Contribution des O.N.G. ou A.S.B.L.

Le Ministère des Affaires Sociales encourage les organisations des personnes handicapées et d'autres ONG qui allègent sa tâche en intervenant en faveur des victimes de guerre comme des personnes handicapées en général à titre d'exemple: Handicap International, FACAPH, OXFAM, ACOLDEMA, CEPROMEPA, C.I.C.P.H.-Syndicat, Solidarité des Personnes Handicapées, FECOPEHA, CONAFHAC, APHIRDECO, la MONUC.

III .COORDINATION DES ACTIVITES

Pour la coordination des actions des différents intervenants, il a été créé en 1987 au sein du Secrétariat Général des Affaires Sociales, dans le cadre de l'accord tripartite RDC-PNUD-BIT, une direction de coordination des activités de réadaptation des personnes handicapées « DICOREPHA » en sigle. Elle a un rôle normatif. Sa mission est d'assurer le suivi et le contrôle de toutes les activités tant du secteur public que privé. Ainsi, le Ministère est en interaction avec d'autres Ministères tel celui du Travail et Prévoyance Sociales, Santé, Intérieur... Avec ses partenaires, le Ministère, à travers la DICOREPHA a élaboré une politique de prise en charge des personnes vivant avec handicap. Un atelier de validation prévu pour l'adoption de ce document a été retardé en attendant l'adoption par le Gouvernement du programme national de réinsertion des groupes vulnérables. Par ailleurs, dans le cadre de la décennie africaine pour la personne handicapée, la ROC a élaboré un plan d'action national prenant en compte toutes les catégories de handicap.

DES STATISTIQUES

Des données en notre possession jusqu'en 1999, la dernière situation présente un chiffre globale de 15.699 personnes handicapées pour la seule ville de Kinshasa dont 5.573 femmes, 1.991 enfants handicapés et 8.135 hommes (source: Comité Provinciale de l'U.P.H.A.C. - Union des Personnes Handicapées du Congo, en 1999). Les hostilités dans les autres provinces ont empêché l'évolution de la détermination d'un statistique.

Par ailleurs, suivant les dernière collectes des données réalisées par le bureau régional de la FACAPH chargé des Victimes de Guerre, on compte 10.955 hommes soldats et officiers compris (source: Direction Générale des Invalides de Guerre) et 7.000 personnes victimes de guerre civiles (source: PNUF/Programme poste conflit et genre), cette estimation pour le PNUD est encore provisoire en attendant des informations complémentaires.

Les informations recueillies auprès du Centre Intercommunautaire Congolais pour les Personnes avec Handicap - C.I.C.P.H. (1er Syndicat des travailleurs handicapés de la ROC, organisation représentant la R.D.C. auprès de la Fédération d'Afrique Centrale des Association des Personnes Handicapées - F.A.C.A.P.H.), et responsabilisé pour la mise en œuvre des activités de la Décennie Africaine des Personnes Handicapées (S.A.P.H.), il ressort que la prise en charge des Victimes de 'C'guerre tant civile que militaires en R.D.C. est en phase d'amélioration.

IV .CONTRAINTES ET ECUEILS

Faute de moyens financiers nécessaires, certains services indispensables ne sont pas assurés aussi bien par les structures étatiques que privées. C'est par exemple des programmes de soutien psychosocial, une collecte de données fiables sur les populations touchées, les programmes de sensibilisation aux dangers des mines, la réintégration sociale, les conseils juridiques, etc. La deuxième contrainte est l'absence d'une coordination efficace qui aurait permis de disposer des données et permettre de donner à chaque réquisition un état de lieux plus ou moins exhaustif de la situation. Il y a donc lieu de préconiser ici, le renforcement de capacité de la DICOREPHA par une meilleure coordination des actions et par une collecte des données fiables indispensables pour l'élaboration des programmes et projets, l'établissement de la carte sociale de prise en charge des personnes vivant avec handicap pour l'ensemble du territoire national. La mise en œuvre du plan d'action national de la décennie africaine pour la personne handicapée exige également une mobilisation de ressources.

V .PERSPECTIVES

En ce qui concerne les perspectives il y a lieu de noter l'apport des partenaires tels le B.I.T. a à travers son programme avec le BUNADER travaille sur un échantillon de 800 personnes victimes de guerre militaires sur un total de 2.566 invalides de guerre militaires devant être insérées dans la vie active à l'issue de leur démobilisation. Ces personnes devront être formées dans les domaines ci-après:

- agriculture 722 personnes

- couture 132 personnes
- cordonnerie 126 personnes
- électricité 140 personnes
- élevage 825 personnes
- électronique 52 personnes
- froid 35 personnes
- mécanique générale 67 personnes
- mécanique auto 87 personnes
- menuiserie 407 personnes

Précisons que ces dispositions sont arrêtées par la Direction Générale des Invalides de Guerre de la R.D.C. au compte de l'armée nationale. Quant aux Victimes de guerre civiles, le département d'étude et planification est à pied d'œuvre avec d'autres partenaires sociaux pour arrêter des dispositions pratiques qui pour l'instant réserve la primeur des informations au responsables de tutelle.